

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 Avril 2018 à 20 Heures 00**

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique GILLOT Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Gérard PINATTON, Hervé REY, Michel CROIZER, Jean MATHIEU, Catherine PEJU.

**Démissionnaires :** Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

**Absente :** Fabienne YAACOULI.

**Secrétaire de séance :** Marie Hélène TONIN.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

**VALIDATION DES VOIES, ADRESSAGE DES RUES** : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retirer cette question de l'ordre du jour, le dossier n'étant pas prêt à être validé à ce jour. Le conseil en accepte à l'unanimité le retrait.

**AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLAGE** : Monsieur le Maire fait part au conseil des propositions étudiées par le Département du Rhône pour l'aménagement des entrées de village :

Entrée Sud : Il faut régler le problème des voitures du garage Rousset Chaverot. Il faudrait avoir la possibilité d'acquisition du terrain appartenant à Mr VULPAS (ancienne fraises) afin de prévoir un contournement du chemin Perronet, avec 2 chicanes sur la route départementale 24. Possibilité également de prévoir un chemin piéton. Le coût de cet aménagement côté sud est de 29 000 euros.

Entrée Nord : Prévoir deux ou trois chicanes dans la ligne droite pour réduire la vitesse. Coût environ 3 000 euros.

Des dossiers seront déposés au titre des amendes de police pour subventions. Le dossier est à revoir dans le détail avant de prendre une décision définitive.

**ACQUISITION TERRAIN MAZARD** : Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que les conjoints Mazard sont vendeurs à la commune du terrain leur appartenant situé au lieudit « Malagoutte » (terrain faisant la pointe entre la route de Montrottier et la route d'Ancy). La surface est de 2 372 m<sup>2</sup> et le prix proposé est de 20 euros le mètre carré. Ce terrain jouxte les terrains appartenant déjà à la commune. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**DOSSIER SUBVENTION DSIL POUR CAFE RESTAURANT ALBIGNY** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du café restaurant d'Albigny la commune pourrait prétendre à une subvention de l'état « DSIL » : Dotation de soutien à l'Investissement Local. Un dossier sera déposé en vue de demander des financements pour la remise en état de ce bâtiment.

**TRAVAUX BÂTIMENT LES GENETS CSPS** : Dans le cadre des travaux de démolition et de désamiantage du bâtiment « Les Genêts » il y a lieu de s'entourer d'un bureau d'étude de CSPS (Contrôle et Sécurité des Personnes). Le conseil donne son accord sur la proposition de Mr MAZARD pour un montant de 1 600,00 euros TTC.

**INSTAURATION DES ASTREINTES DU PERSONNEL TECHNIQUE COMMUNAL** : Après avis favorable du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône, le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'instauration des astreintes pour le personnel technique (voirie) communal pour la période du 15 Novembre au 15 mars de chaque année

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LONGESSAIGNE** : Mr le Maire informe le conseil qu'il a été décidé avec la commune de Longessaigne de signer une convention pour le prêt de matériel avec chauffeur et sans chauffeur entre les deux communes. Chaque commune attribuera un nombre de points en fonction du matériel prêté ou pris. En fin d'année la commune débitrice reversera le montant calculé au nombre de points multiplié par deux euros. Cette convention a été modifiée suite à la demande de Longessaigne.

Le conseil municipal accepte cette convention à l'unanimité.

**FOURNITURES SCOLAIRES** : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des fournitures scolaires pour les élèves de l'école publique. Le montant actuel depuis 2011 est de 55 euros. Le conseil municipal décide à l'unanimité de rester sur cette somme pour cette année.

**DENEIGEMENT** : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer l'indemnité de déneigement pour les personnes extérieures rendant ce service à la commune en période hivernale. Le conseil fixe l'indemnité à 40 euros de l'heure et 50 euros de l'heure les dimanches et les jours fériés.

**SUBVENTIONS 2018** : Le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions ci-après :

- Association de fonctionnement de la bibliothèque : 700 euros
- La Montagnarde : 700 euros
- Cinéma : 600 euros.

**Travaux des Commissions :**

- Mission jeunes : Evocation du statut de Guylaine LAGRAVERE.
- Conseil municipal d'enfants : Le conseil d'enfants actuellement en place travaille sur le changement des jeux vers la salle des sports.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00  
Prochain Conseil Municipal le lundi 4 Juin 2018 à 20 heures